

Election des représentants du personnel  
A la Commission Consultative Paritaire  
8 décembre 2022

PROCES-VERBAL DE CARENCE

Considérant qu'au 20 octobre 2022, date limite de dépôt des listes de candidats, au siège du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, 3 rue Franciade, 41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, aucune liste de candidats n'a été déposée,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur Eric MARTELLIERE, Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher a constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale remplissant les conditions des articles L. 211-1 à L. 211-4 du code général de la fonction publique.

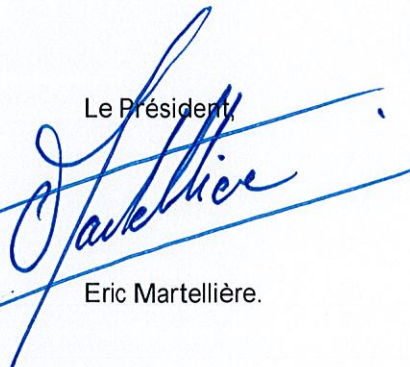
En conséquence les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévue le 8 décembre 2022.

L'attribution des sièges sera faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité le 8 décembre 2022 conformément à l'article 17 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016.

En conséquence, est dressé le présent procès-verbal de carence de liste de candidats.

Fait à La Chaussée-Saint-Victor, le 10 novembre 2022

Le Président,



Eric Martellière.